

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de TOURRIERS
Séance du 28/01/2014

L'an 2014 et le 28 Janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de ANNESSI Christian Maire

Présent(s) : M. ANNESSI Christian, Maire, Mme NEBOUT Sergine, MM : BOUCHE Jacques, BOUTENEGRE Eric, DANEDE Laurent, GENTET Frédéric, KERJEAN Jacques, LAPOUGE Fabien, RENET Dominique, ROUHAUD Henri

Absent(s) : MM : AUVIN Jean-Michel, JEAN Patrick

Nombres de membre

- Afférents au Conseil municipal : 15
- En exercice : 12

Date de la convocation : 22/01/2014

Date d'affichage : 22/01/2014

Secrétaire de Séance : M. BOUCHE Jacques

SOMMAIRE

Création et suppression d'un poste
Création et suppression d'un poste d'adjoint technique 2ème classe
Dossier Salle Polyvalente : Lot n°5 Menuiseries intérieures bois - Avenant n°1

réf 2014001 : Création et suppression d'un poste

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Max CADILLON peut prétendre à passer, par mesure dérogatoire, Adjoint Technique Territorial 1^{ère} classe.

Il y a lieu de saisir le Comité Technique Paritaire avant le 20 février 2014 afin de faire une proposition de taux de promotion pour les avancements de grade. La délibération ne peut pas être prise avant l'avis du CTP qui aura lieu le 12 mars prochain. Il faudra prévoir un Conseil Municipal après, afin que l'avancement de grade soit effectif au 1^{er} avril 2014.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire. Compte tenu de l'avancement de grade d'un agent, il convient de créer un poste d'adjoint Technique 1ère classe et de supprimer le poste d'adjoint technique 2ème classe, dès réception de l'arrêté d'avancement de grade.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- la création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial 1ère classe à temps complet à compter du 1er avril 2014,
- de modifier le tableau des emplois,
- de supprimer un poste d'Adjoint Technique Territorial 2ème classe dès réception de l'arrêté d'avancement de grade,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

A la majorité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 2)

réf 2014002 : Création et suppression d'un poste d'adjoint technique 2ème classe

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Hafida MAIMOUNI fait actuellement 10 heures de ménage à la mairie et à la salle polyvalente par semaine et 5h annualisés pour la cantine (6h en période scolaire).

Monsieur le Maire présente les heures complémentaires effectuées sur les mois de novembre, décembre et janvier.

Eric BOUTENEGRE se demande si la décision n'est pas prématurée, sachant qu'il n'y a qu'un seul trimestre de recul et demande un point sur les périodes précédentes. Monsieur le Maire répond que des heures complémentaires étaient payées mais pas systématiquement, comme maintenant depuis 3 mois.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire. Compte tenu de l'avancement de grade d'un agent, il convient de créer un poste d'adjoint Technique 2ème classe à 19/35ème et de supprimer le poste d'adjoint technique 2ème classe à 15/35ème, dès réception de l'arrêté d'avancement de grade.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- la création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial 2ème classe à 19/35ème à compter du 1er mars 2014,
- de supprimer le poste d'Adjoint Technique Territorial 2ème classe à 15/35ème,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

A la majorité (pour : 8 contre : 1 abstentions : 1)

réf 2014003 : Dossier Salle Polyvalente : Lot n°5 Menuiseries intérieures bois - Avenant n°1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de passer un avenant pour le lot n°5 : Menuiseries intérieures bois. Cet avenant a pour objet de modifier les prestations, prévues dans le marché initial, suite à l'évolution du projet (travaux en moins value : 2 châssis fixes vitrés, coffres horizontaux et verticaux, couvre-joints de dilatation intérieurs, Travaux en plus value : dépose de 2 ouvrants bois et pose de vitrages compris habillage) pour un montant d'une moins value de 2582.00€ HT soit 3088.07€ TTC (montant du marché de 27 009.10€HT à 24427.10€ HT soit 29214.81€TTC)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accepter l'avenant n°1
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Demande sur l'achat de la lame de déneigement : Suite à la visite de l'APAVE pour les éléments de levage, l'expert a examiné la lame et a conseillé d'installer un kit de signalisation (coût 228€ HT), la délibération pour cet achat n'a plus lieu d'être donc économie de 5000€
- Demande de Eric BOUTENEGRE concernant la concession de cimetière en face de celle de ses parents : Monsieur le Maire estime qu'un ajustement du règlement est plus pertinent. L'étude d'une éventuelle modification du règlement sera soumise lors d'un prochain Conseil. On évite ainsi un cas qui ferait jurisprudence.
- Dossier « La table d'Agris » : Monsieur le Maire lit le courrier adressé à « La Table

d'Agris ». Christophe DONNARY et Jean-Marie MARTIN sont venus à la mairie avec des documents, mais qui sont confus et ne répondent pas aux questionnements de la mairie. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré un avocat spécialisé en droit commercial et qu'il va étudier le dossier pour nous conseiller.

Concernant le salpêtre sur les murs, l'entreprise DAPAS de Tourriers a fait le nécessaire. Le coût des travaux s'élève à 1400€ environ et seront remboursés par l'assurance.

- Dominique RENET demande à Monsieur le Maire les coefficients d'IAT qui les donnera au prochain Conseil

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le maire lève la séance à 19h45.